Message d’intérêt public

Rappel : Le gouvernement du Nunavut invite les artistes à présenter leur candidature pour le Programme d’artistes en résidence 2026

Date de début : **16 décembre 2025**
Date de fin : **15 janvier 2026**
À l’échelle du Nunavut **120 s**

Le ministère de la Culture et du Patrimoine souhaite rappeler aux artistes inuits du Nunavut spécialisés en arts visuels et médiatiques qu’ils peuvent poser leur candidature pour une résidence de quatre semaines au pavillon Qaumajuq du Musée des beaux-arts de Winnipeg. Cette résidence aura lieu du 6 mars au 3 avril 2026.

Le Programme d’artistes en résidence du gouvernement du Nunavut offre la possibilité de produire des œuvres, de conseiller le gouvernement du Nunavut quant à sa collection d’art inuit et de faire la promotion de celle-ci. Les artistes auront accès quotidiennement à un studio au Qaumajuq du Musée des beaux-arts de Winnipeg ainsi qu’à l’équipement et aux installations des arts médiatiques de la galerie.

Les artistes sélectionnés recevront un cachet d’artiste unique de 10 000 $, une allocation journalière de dépenses et un hébergement à distance de marche de la galerie. Le programme couvre également les frais de voyage aller-retour entre la communauté d’origine de l’artiste et Winnipeg ainsi que tout matériel requis pour les ateliers ou évènements publics.

En raison de contraintes d’espace et de préoccupations environnementales, nous ne sommes pas en mesure d’offrir un studio pour la sculpture sur pierre dans le cadre de ce programme.

Les artistes retenus seront choisis par un comité composé de représentants du gouvernement du Nunavut, de Nunavut Tunngavik Incorporated et du pavillon Qaumajuq du Musée des beaux-arts de Winnipeg.

LIGNES DIRECTRICES DE DEMANDE DE RÉSIDENCE :

Veuillez inclure les éléments suivants dans votre demande.

1. Proposition de projet : Une brève description de vos plans pour la résidence. Y préciser les exigences techniques et les spécifications du site, le cas échéant (max. 250 mots).
2. Une brève biographie (max. 250 mots) : Vous présenter, en précisant votre ou vos localité(s) d'origine et en décrivant votre parcours créatif ainsi que les facteurs qui influencent votre expression artistique. Veuillez préciser si l'une de vos œuvres a déjà fait partie d'une exposition artistique ou culturelle.
3. Exemples de travaux en format numérique, c.-à-d. PDF, Word ou JPEG (maximum deux pages).
4. Prière de soumettre jusqu'à 10 images ou une vidéo en format MP4 ainsi qu'un court paragraphe ou une description concernant chaque image fournie, en prenant soin de numéroter chaque image et de lui attribuer un titre.
    - 10 à 20 images, sauvegardées en format JPEG et en modélisation RVB
    - Taille maximale du fichier : 1 920 pixels (largeur) x 1 080 pixels (hauteur).
    - Identifiez chaque image avec un numéro et un titre – commencez les neuf premières images par un zéro (c.-à-d. 01titre.jpg, 02titre.jpg... 10titre.jpg) pour vous assurer qu'elles sont présentées dans l'ordre que vous souhaitez.

La date limite de dépôt des candidatures est le **juedi 15 janvier 2026**, à 23 h 59, heure normale de l'Est.

Toutes les candidatures et les documents à l'appui doivent être envoyés par courriel à ArtistinResidence@gov.nu.ca avec pour objet : Programme d'artistes en résidence.

###

Personne-ressource pour les médias :

Weichien Chan
Gestionnaire des communications
Culture et Patrimoine
867 975-5508
CHComms@gov.nu.ca

ᑭᒃᑯᑐᐃᓐᓇᖅᓯᑦ ᑐᓴᕋᖅᓴᐃᑦ ᐊᑐᐃᓐᓇᐃᑦ ᐃᓄᒃᑎᑐᑦ, ᖃᑦᓗᓈᑎᑐᑦ ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕕᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ *www.gov.nu.ca.*
Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca.*
Kavamatkunnin Tuhaqtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uiuitullu uvani *www.gov.nu.ca.*
Les messages d'intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.

Communications